

Projet de mandat du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Généralités

Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a été créé à Split en 1980 par décision de la réunion intergouvernementale (UNEP/IG.5/7, paragraphe 54) de 1977 d'aider à la mise en oeuvre de la composante "planification intégrée" du Plan d'action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975. Son mandat originel avait une large portée et comprenait dix actions prioritaires dans six domaines d'activité qui appelaient une action immédiate. Avec le développement du PAM et eu égard aux défis posés par le contexte environnemental mondial, en rapport notamment avec les zones côtières, les objectifs des activités du CAR/PAP ont évolué de manière à répondre aux besoins des zones côtières de la région en termes de développement durable, en particulier dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). L'adoption du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC) en 2008 a officialisé le rôle du CAR/PAP pour ce qui concerne la mise en oeuvre dudit Protocole.

Objectif et mission

Le CAR/PAP a pour objectif spécifique de contribuer au développement durable des zones côtières et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources naturelles. À cet effet, la mission du CAR/PAP consiste à fournir une assistance aux Parties contractantes pour qu'elles appliquent l'article 4, paragraphe 1, de la Convention de Barcelone, s'acquittent de leurs obligations découlant du Protocole GIZC, mettent en oeuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD, 2005), et à assumer en particulier les tâches qui lui sont assignées par l'article 32 du Protocole GIZC de 2008.

Champ d'action et questions clés

Les principaux domaines d'action du CAR/PAP dans sa mission visant à assurer le développement durable des zones côtières consistent à:

- 1. aider les Parties contractantes à formuler et mettre en oeuvre des stratégies nationales et plans d'actions au titre du Protocole GIZC;*
- 2. aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en vue de faciliter le développement durable des zones côtières en veillant à prendre en compte l'environnement et les paysages de concert avec le développement économique, social et culturel; préserver les zones côtières et leur intégrité; assurer l'utilisation durable des ressources naturelles; et établir la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions prises par les autorités publiques, à tous les niveaux, qui ont des incidences sur les zones côtières;*
- 3. aider les pays à exécuter des projets de démonstration/pilotes de gestion du littoral (tels que les Programme d'aménagement côtier – PAC) dans certaines zones côtières bien définies de la Méditerranée pour montrer que l'application de la GIZC est un outil majeur, en vue d'appliquer expressément le Protocole GIZC. Les projets PAC visent à élaborer des procédures et instruments pertinents de réalisation du développement durable dans les zones de projet, à identifier et appliquer les méthodes et outils pertinents, à contribuer au renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, et à garantir une large utilisation des résultats obtenus;*
- 4. développer une coopération régionale en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'importance de la gestion intégrée des zones côtières par l'organisation d'activités de formation, d'éducation et de mobilisation, le travail en réseaux, des publications et la diffusion de l'information;*
- 5. mettre au point des méthodologies et outils de GIZC et s'attaquer aux problèmes sectoriels spécifiques en mettant l'accent sur le littoral dans le cadre de la GIZC, tels que l'aménagement urbain, la gestion des ressources naturelles, le tourisme durable, la protection du patrimoine et des paysages, l'érosion du littoral et du sol, les infrastructures et les transports, la pollution et les déchets, le changement climatique et les écosystèmes côtiers particuliers.*